

Image not found or type unknown



Résiliation de bail et récupération d'appartement

Par **marcuss**, le **24/09/2008** à **00:00**

je suis propriétaire, j'ai faits faire une résiliation de bail par huissier,de plus mon locataire n'occupe plus l'appartement qui lui sert de garde meuble depuis 12/07,. je lui envoyé une lettre simple + une autre AR pour lui fixé rendez vous afin qu'il récupère ses effets à la date butoir dans cette les lettre je lui stipule que faute d'être au rendez vous ou de prendre cntact je viderais l'appartement les "affaires"étant remis à une association caritative.rnquelles sont les conséquences juridiques civiles et pénales que je vais encourir, de surcroît mon ex locataire me dois les deux derniers mois de loyers les 07 autre mois ayants été regularisés par une assurance sur les loyers impayés